

UN DÉVELOPPEMENT POSSIBLE, SI...

*par Jean-Paul Villié **

En France, le monde rural a été pionnier en matière de démarches de développement (1). Quel bilan en faire aujourd'hui, en portant attention prioritairement aux sociétés rurales les plus fragiles ?

Le développement d'un territoire, sans nier le rôle de ses atouts physiques, repose avant tout sur ces « forces vives » que sont une partie des élus locaux, des acteurs économiques, des militants associatifs, des habitants, ... Dans les territoires les plus en difficultés, ces forces vives se sont réduites. En outre, ceux qui sont restés ne sont, sauf exception, généralement pas les plus dynamiques, les jeunes et les plus entrepreneurs ayant émigré pour se former puis pour trouver un emploi. Dans certaines petites régions pourtant, on assiste à un retour à la campagne de personnes qui s'investissent dans la vie locale (2).

Résistances

Ces forces vives sont fragiles, éparses, et ne sont pas à l'abri de difficultés liées au contexte social local. En effet, développer un territoire signifie le conduire vers le changement positif, inventer de nouvelles formes d'organisation et de fonctionnement (regroupements pédagogiques par exemple). Or, les résistances au changement ne manquent pas. Trois formes peuvent être citées comme emblématiques :

■ la venue de nouveaux habitants, se heurte parfois à des résistances sociales importantes assimilables à la peur de l'étranger (3). La problématique du logement illustre bien ces résistances. La nécessité de créer une offre de logements locatifs fait partie de tout programme de développement local. Pourtant cette question divise souvent les habitants, dont certains craignent que cette offre attire une population en difficulté.

■ la difficulté d'imaginer des voies de développement nouvelles constitue un autre frein, tout aussi puissant. On s'accroche à ce qui marchait, à ce qu'on a toujours connu (4).

■ enfin, ces territoires se caractérisent par un certain fatalisme ambiant, les habitants ne voyant plus les atouts et les potentialités de leur territoire et ne croyant plus aux chances de son développement.

Ces constats ne signifient pas que les territoires ruraux n'ont

** Consultant, coordonnateur du Carrefour rural européen Rhône-Alpes, Université Jean-Monnet Saint-Etienne.*

(1) On peut rappeler la création ancienne, par les agriculteurs, des Comités de Développement. A partir de 1980, et dans une perspective plus intégrée, on parle dans de nombreux territoires ruraux du « développement local » (NDLR).

(2) Le retour à des valeurs positives des soldes migratoires, même faibles, dans nombre de territoires, témoigne de l'implantation de nouveaux habitants.

(3) Quelques expériences malheureuses, renforcent cette crainte pour le rural de devenir l'exutoire de la ville qui lui enverrait ses « cas sociaux » et ses délinquants.

(4) Cf. par exemple la petite station de ski de Saint-Anthème-Prabouré, Puy-de-Dôme, alors que l'environnement a profondément changé (conditions climatiques, modes de vie et de consommation, « rapprochement » des stations alpines grâce aux infrastructures routières).



plus de ressort et que leur repli est inéluctable, mais que toute action de développement doit, sous peine de n'être qu'un « replâtrage », tenir compte de ces résistances au changement et prévoir un appui à des forces vives qui ont particulièrement besoin d'être encouragées.

Projets globaux

De plus en plus fréquemment, le développement rural s'organise à partir d'une véritable réflexion stratégique, débouchant sur la conception d'un projet de territoire qui sert de cadre à l'ensemble des acteurs locaux. Dans ce cas, les démarches participatives sont celles qui génèrent le plus de perspectives de développement. Les initiatives individuelles et collectives trouvent alors dans le projet de territoire un appui qui peut être décisif, même s'il ne se traduit pas nécessairement en termes financiers. Mais ce n'est pas encore le cas partout ; l'absence de stratégie globale ne signifie pas pour autant absence de démarches de développement. Simplement, celles-ci se manifestent ponctuellement, par l'initiative individuelle ou collective. Souvent le fait de nouveaux habitants, ou d'enfants du pays partis puis revenus, ces initiatives peuvent être à l'origine d'une démarche globale de développement et à une prise de conscience, parmi les élus (5), de la nécessité de s'engager dans un véritable projet de territoire. Dans tous les cas, l'animation est une condition essentielle du développement et le rôle des agents de développement s'avère déterminant.

La plupart des projets de territoires ruraux affirment l'importance de l'ouverture sur l'extérieur comme moyen nécessaire de l'évolution des mentalités, et par là, de développement (6). Échanges et rencontres deviennent alors des composantes à part entière du développement local. C'est le cas dans le domaine scolaire, lorsque de petits collèves ruraux s'engagent dans un échange avec des établissements d'autres pays, ou encore lorsque une commune (parfois une communauté de communes) favorise l'évolution d'un jumelage vers l'échange d'expériences et de pratiques, voire l'engagement de projets communs.

C'est dans ce sens que la politique de l'Union européenne, relayée par les États membres, accorde une importance croissante aux échanges. Le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire approuvé en mai 1999 affirme le partenariat ville – campagne comme un des objectifs pour le territoire européen. Cet objectif est repris par exemple dans le programme INTERREG III, ainsi que dans le DOCUP (7) « objectif 2 » de la région Rhône-Alpes qui prévoit une mesure visant à « soutenir l'innovation et en particulier les relations ville – campagne ». Les programmes d'initiative communautaire, et spécialement LEADER +, ont pour objectif la coopération entre territoires ruraux

(5) Dans nombre de cas, les promoteurs de ces initiatives individuelles ou collectives se retrouvent eux-mêmes élus quelques années après leur lancement

(6) Le projet de territoire d'une communauté de communes du Puy de Dôme prône même, de façon volontairement provocante, le « désenclavement mental » comme la condition de son développement.

(7) INTERREG est un Programme d'Initiative Communautaire visant à promouvoir les relations entre les régions européennes. Le DOCUP « objectif 2 » est le document de programmation des fonds européens sur une région.

DE PROJETS AGRICOLES... À LA GESTION CONCERTÉE D'UN TERRITOIRE

L'opportunité de la démarche de préfiguration du Pays de Figeac-Decazeville-Villefranche (1) et la possibilité de présenter, lors de la rédaction de sa Charte, des projets agricoles, ont permis aux deux coopératives agricoles d'approvisionnement de matières premières de la partie lotoise du Pays de se rapprocher. Ainsi sorties du jeu de la concurrence, la SICASELI et la CAUDEVAL ont travaillé ensemble sur deux dossiers particuliers : le montage d'un Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) collectif (2) et la réalisation d'une étude sur la contribution des coopératives à l'installation en agriculture.

Au-delà des difficultés agricoles soulevées – surcharge de travail, pression foncière –, un pré-diagnostic territorial a permis d'identifier un problème partagé par l'ensemble des acteurs économiques de la zone d'étude, l'emploi, et un enjeu sous-jacent commun, faire venir des actifs et organiser leur accueil. En effet, les entreprises locales, quel que soit leur secteur d'activité, ont de plus en plus de difficultés de recrutement.

Une première ébauche de programmation d'actions a été ainsi proposée. Celle-ci allait d'actions purement agricoles – développement des prestations de service des coopératives – à une ambitieuse politique de gestion prévisionnelle de l'emploi et de l'habitat, en passant par la mise en relation de jeunes avec des chefs d'entreprises locaux. La mise en place de ces actions ne pouvait pas se faire par les seules coopératives.

Jouant un rôle d'animateur territorial,

les coopératives ont donc décidé d'organiser des réunions publiques afin de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux – élus, agriculteurs, artisans, représentants des Chambres consulaires, associations de Pays – autour des grands enjeux du territoire : perte de l'emploi agricole, baisse et vieillissement de la population. Ces réunions visaient à partager le diagnostic territorial réalisé et à hiérarchiser les problèmes mis en évidence. Une réunion de restitution a permis de donner une image globale de la parole des acteurs, secteur par secteur, de les responsabiliser et de constituer avec eux un groupe de réflexion sur le montage du CTE territorial. Ce groupe y travaille en 2002. L'élaboration du CTE pourra permettre le financement d'actions tournant autour de l'accueil en milieu rural.

La mobilisation des acteurs du territoire est rendue difficile par un existant complexe : tensions et divergences stratégiques fortes (3). Malgré la pertinence de la démarche des coopératives, sa réussite dépendra du portage des différents projets en cours d'élaboration : accueil d'actifs, CTE territorial. Tout l'enjeu de la gestion concertée mise en place sur le territoire est donc de décloisonner ces actions du milieu agricole et de construire les partenariats les plus larges possibles.

Jérôme Eudes

*Ingénieur ESA-Purpan
stagiaire à la SICASELI
coordinateur de projets*

*« CTE territorial et contribution
des coopératives à l'installation
en agriculture »*

(1) Pays situé aux confins du Lot et de l'Aveyron.

(2) Si le CTE est un contrat individuel, signé entre un exploitant et l'État, il s'inscrit de préférence dans un projet collectif.

(3) L'échelle communale est fortement ancrée chez les élus locaux. Des tensions entre les centres urbains, les communes centre-bourg et les autres communes rurales rendent difficile une gestion positive du territoire et de son développement.



européens (8) dans le but de favoriser leur développement.

Interactions

Par ailleurs, les « forces vives » interagissent à une échelle variable qui dépend de nombreux paramètres dont la nature de l'action de développement, les caractéristiques du territoire, ou encore l'ampleur des enjeux auxquels tente de répondre le projet de développement. Le Pays (9) n'est pas toujours l'échelon le plus pertinent autour duquel peuvent se retrouver les forces vives en milieu rural. Les Communautés de communes apparaissent encore comme le niveau où s'expriment le plus aisément les solidarités locales et où les projets et actions de développement se concrétisent le plus facilement.

La première finalité de tout projet de développement rural est bien de permettre aux habitants de vivre dans les meilleures conditions possibles : l'homme est au centre de la démarche et l'amélioration de ses conditions de vie repose en grande partie sur ses capacités à agir sur son milieu, à conduire son territoire vers le changement et donc à s'ouvrir sur l'extérieur. Cette conception du développement, que traduisent nombre de projets de territoire en milieu rural, peut inspirer d'autres types de territoires, urbains en particulier (petites villes, quartiers), soumis à des évolutions négatives et devant aussi faire face à des résistances fortes. Au-delà de la « boîte à outils » du développeur, déjà bien garnie, la démarche est simple mais exigeante : redonner confiance aux habitants et leur proposer un cadre dans lequel ils pourront exprimer et mettre en œuvre leurs initiatives individuelles et collectives.

(8) LEADER + ouvre également la possibilité de coopérer entre zones rurales d'un même pays.

Jean-Paul Villié

(9) Territoire institutionnalisé par la LOADDT du 25 juin 1999.

CARREFOURS RURAUX EUROPÉENS

Ils ont pour missions de « faciliter et stimuler un dialogue mutuel et la coopération entre les différents acteurs clés de la vie sociale et économique dans la société rurale ; et de faciliter l'échange d'informations et d'expériences entre les différentes zones rurales de la Communauté ».

Par la formation, l'animation, la promotion des échanges transnationaux, chaque Carrefour participe ainsi concrètement à la nécessaire ouverture des territoires ruraux sur l'extérieur. L'échange d'expériences, la coopération sur des thèmes d'intérêt commun, la réalisation d'actions conjointes permettent à des acteurs ruraux de différents pays de l'Union et des pays en voie d'adhésion de se rencontrer et d'enrichir mutuellement leurs pratiques. Les Carrefours sont actuellement au nombre de 130 en Europe, dont 16 en France. Celui de la région Rhône-Alpes est hébergé depuis 1995 par l'Université Jean-Monnet Saint-Étienne.